

N° 2022-067

OBLIGATION D'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - LANCEMENT

L'an deux mil vingt-deux le 6 juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 30 juin, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, CHENAL Murielle, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michèle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian,

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie (qui donne pouvoir à M. Spigarelli), PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme Maironi-Gonthier)

MM. TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27	Présents : 20	Absents : 7	dont pouvoir : 3
------------------	---------------	-------------	------------------

Vu la loi 2021-1104 du 22 aout 2022 – art 220 ;

Vu les article L.318-8-1 et L.318-8-2 du code de l'urbanisme :

Le Président informe le conseil de l'obligation légale de procéder à l'inventaire des zones d'activités économiques gérées par la COVA. Cet inventaire devra comprendre :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique ;

Il est précisé que cet inventaire devra être actualisé tous les six ans.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23

- nombre de votes « pour »
- nombre de votes « contre »

Accusé de réception en préfecture
: 073-347300817-20220706-DEL2022-067-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le lancement de l'inventaire des zones d'activités économiques gérées par la COVA

AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette délibération.

FAIT ET DELIBERE LE 6 JUILLET 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI


LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX